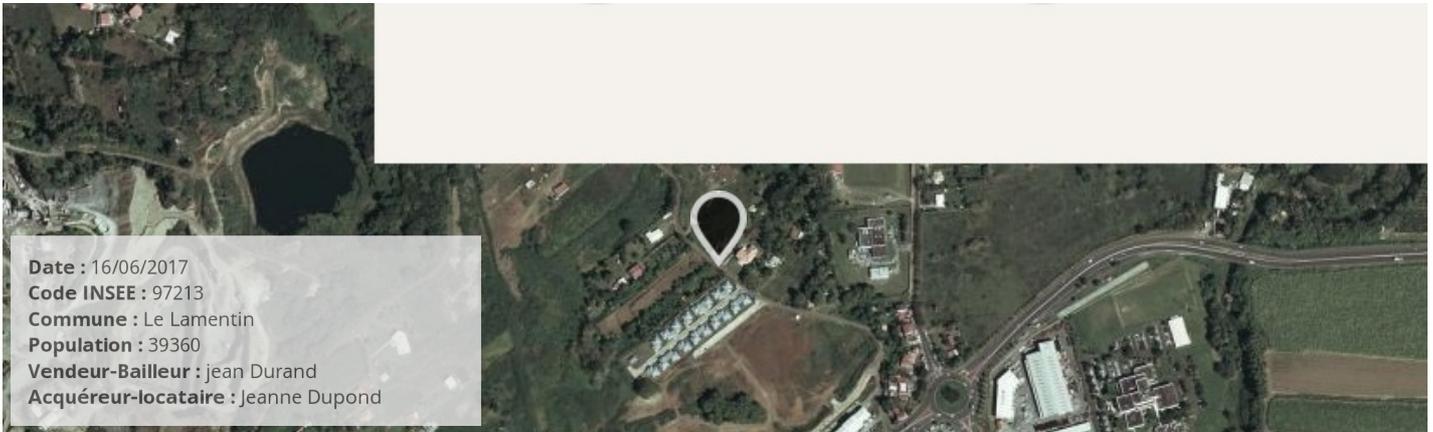


ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES HABITATION BOIS CARRE 97232 LE LAMENTIN



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 5

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Mouvement de terrain
Séisme
Eruption volcanique
Cyclone/ouragan (vent)

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAsé de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAsé de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Approuvé	PPR sur la commune Lamentin	06/02/2004
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPR sur la commune Lamentin	06/02/2004
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Approuvé	PPR sur la commune Lamentin	27/01/2004
Séisme (Séisme)	Approuvé	PPR sur la commune Lamentin	27/01/2004
Mouvement de terrain (Avancée dunaire)	Approuvé	PPR sur la commune Lamentin	27/01/2004
Phénomène lié à l'atmosphère (Cyclone/ouragan (vent))	Approuvé	PPR sur la commune Lamentin	27/01/2004
Phénomène lié à l'atmosphère (Phénomène lié à l'atmosphère)	Approuvé	Lamentin	30/12/2013
Inondation (Par submersion marine)	Approuvé	Lamentin	30/12/2013
Séisme (Séisme)	Approuvé	Lamentin	30/12/2013
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Approuvé	Lamentin	30/12/2013
Eruption volcanique (Eruption volcanique)	Approuvé	Lamentin	30/12/2013
Mouvement de terrain (Glissement de terrain)	Approuvé	Lamentin	30/12/2013
Mouvement de terrain (Recul du trait de côte et de falaises)	Approuvé	Lamentin	30/12/2013
Inondation (Par ruissellement et coulée de boue)	Approuvé	Lamentin	30/12/2013
Phénomène lié à l'atmosphère (Cyclone/ouragan (vent))	Approuvé	Lamentin	30/12/2013
Inondation (Par lave torrentielle (torrent et talweg))	Approuvé	Lamentin	30/12/2013
Inondation (Inondation)	Approuvé	Lamentin	30/12/2013
	Approuvé	Lamentin	30/12/2013

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain
- Séisme
- Phénomène lié à l'atmosphère
- Eruption volcanique

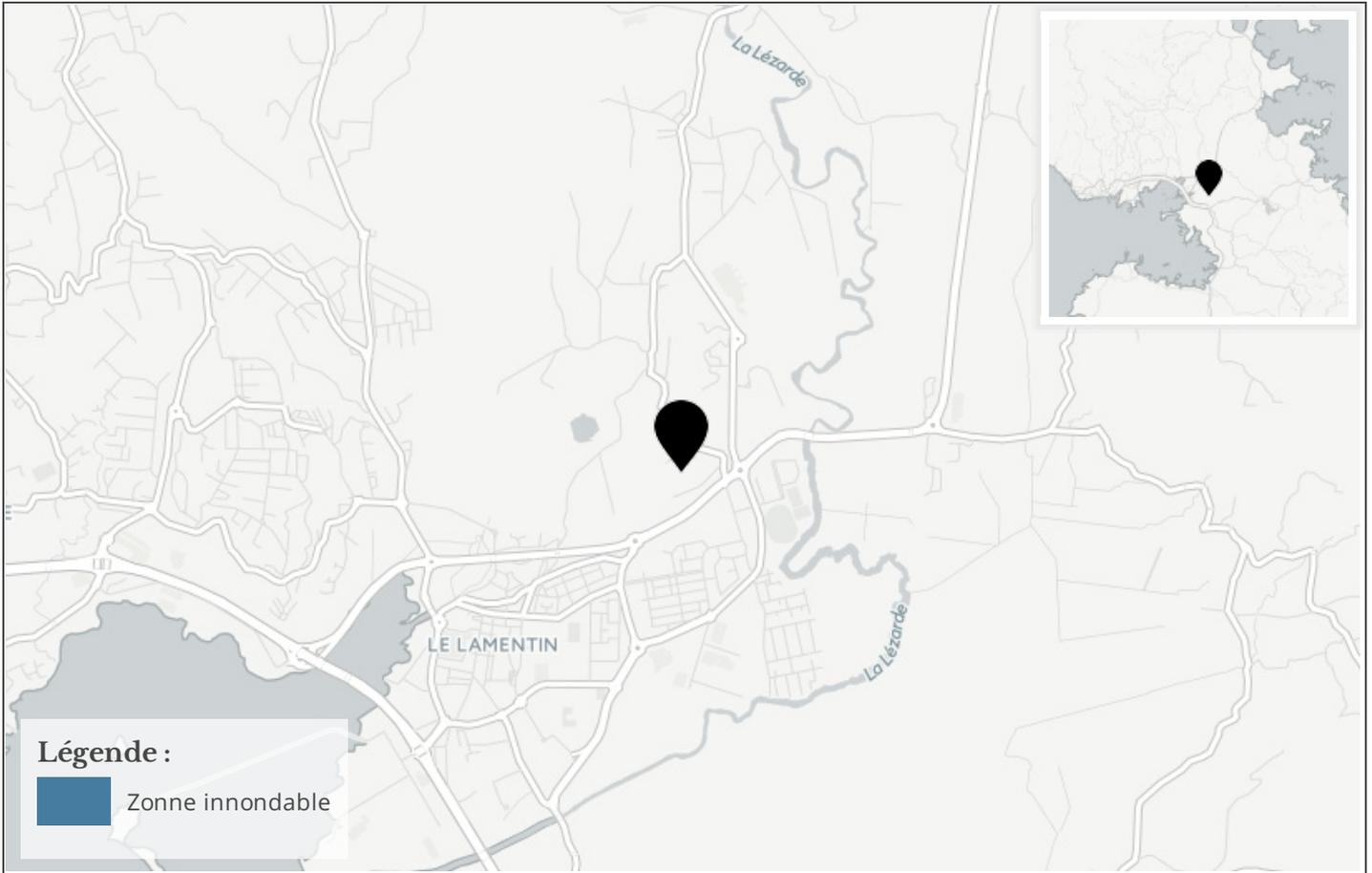
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	ROSIERE	01/07/1999
Inondation	QUIEMBON	01/07/1999
Inondation	PROSPERITE	01/07/1999
Inondation	PETITE LEZARDE	01/07/1999
Inondation	PETITE RIVIERE	01/07/1999
Inondation	LA LEZARDE RIVIERE	01/07/1999
Inondation	LA JAMBETTE RIVIERE	01/07/1999
Inondation	ANCIEN LIT DE LA LEZARDE	01/07/1999
Inondation	Rivière du LONGVILLIERS	01/07/1999

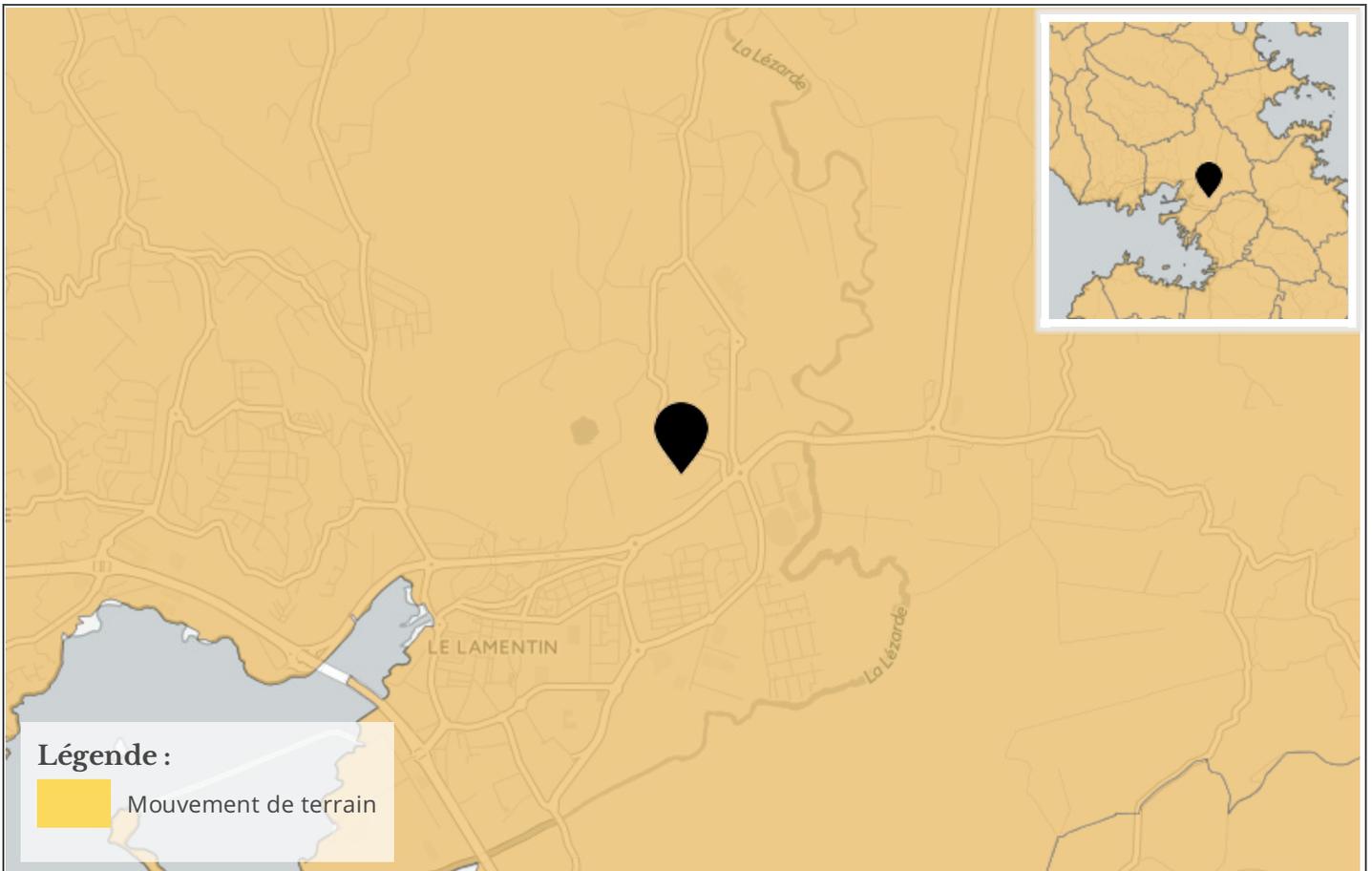
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Phénomènes tropicaux	03/10/1990	04/10/1990	12/10/1990	16/10/1990
Inondations, coulées de boue, glissements et CMLAV	14/08/1993	15/08/1993	07/10/1993	24/10/1993
Onde tropicale	16/08/1995	17/08/1995	19/09/1995	23/09/1995
Dépression tropicale Iris	26/08/1995	27/08/1995	19/09/1995	23/09/1995
Inondations et coulées de boue	27/11/1999	27/11/1999	28/01/2000	11/02/2000
	17/08/2007	17/08/2007	14/11/2007	16/11/2007
Séisme	29/11/2007	29/11/2007	20/02/2008	22/02/2008
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	04/05/2009	06/05/2009	20/07/2009	23/07/2009
Inondations et coulées de boue	30/10/2010	31/10/2010	12/12/2011	15/12/2011
Inondations et coulées de boue	01/08/2011	02/08/2011	29/07/2013	02/08/2013
Inondations et coulées de boue	06/11/2015	07/11/2015	26/07/2016	12/08/2016

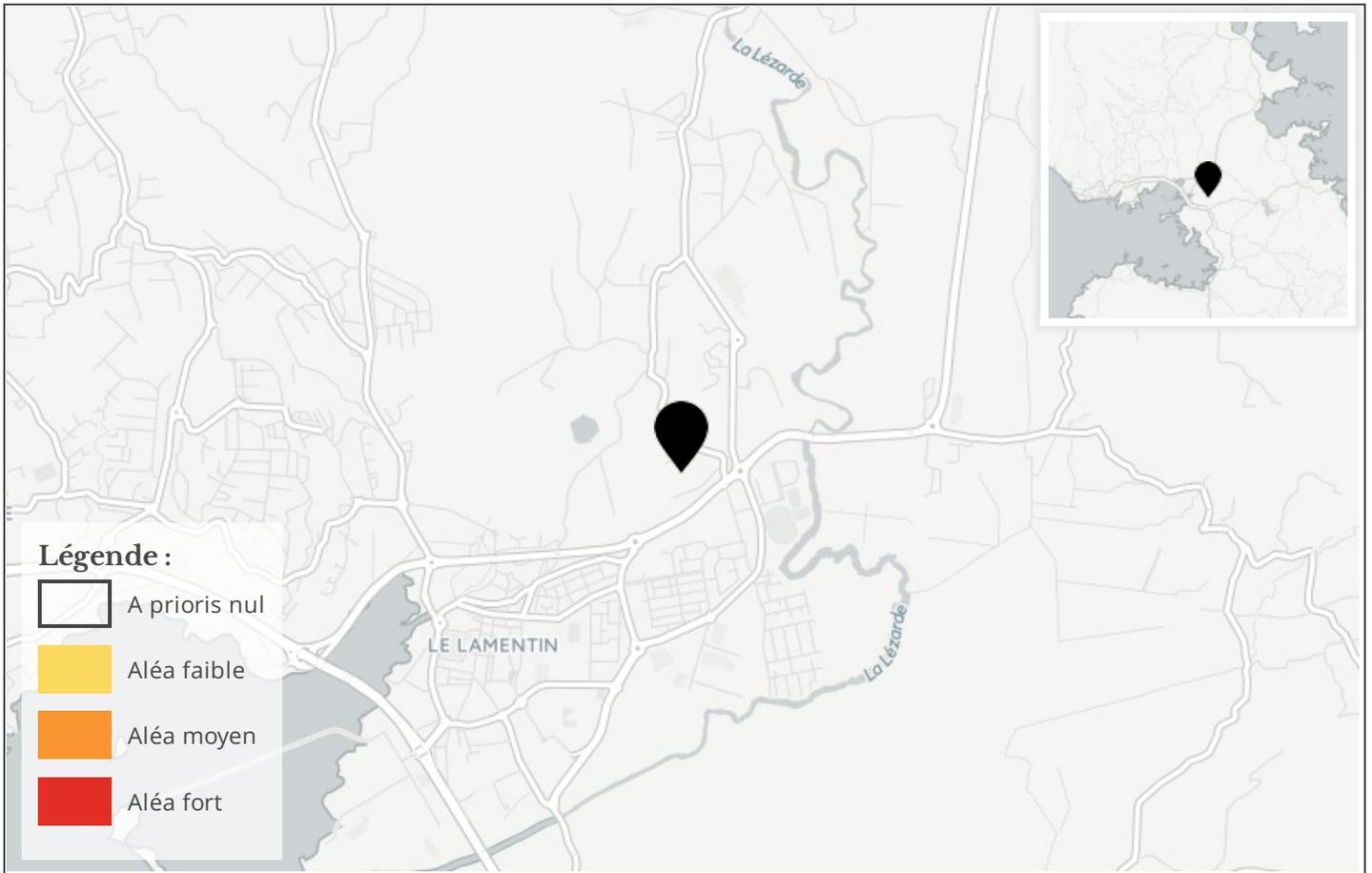
Cartographie des inondations



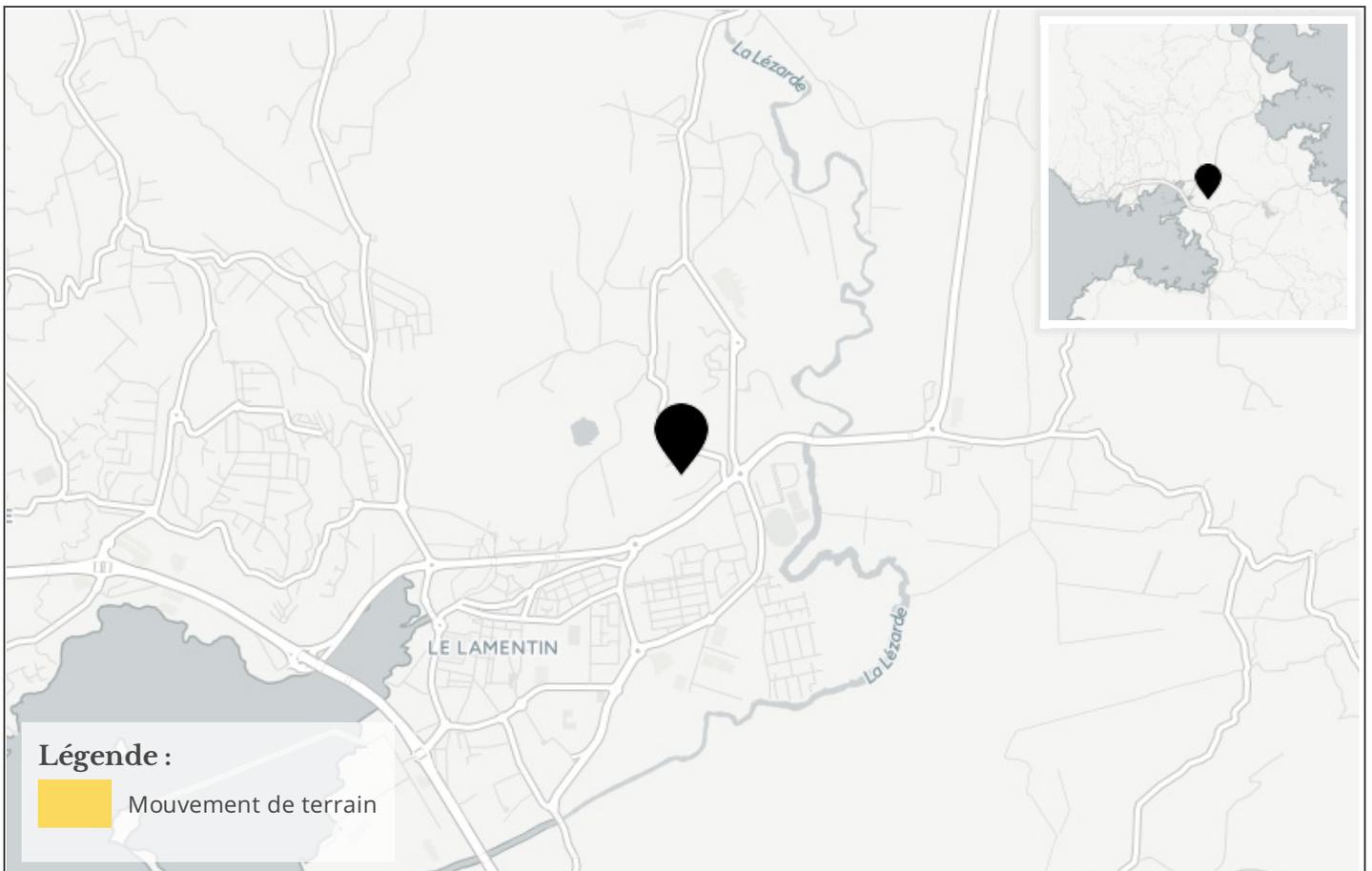
Cartographie des mouvements de terrains



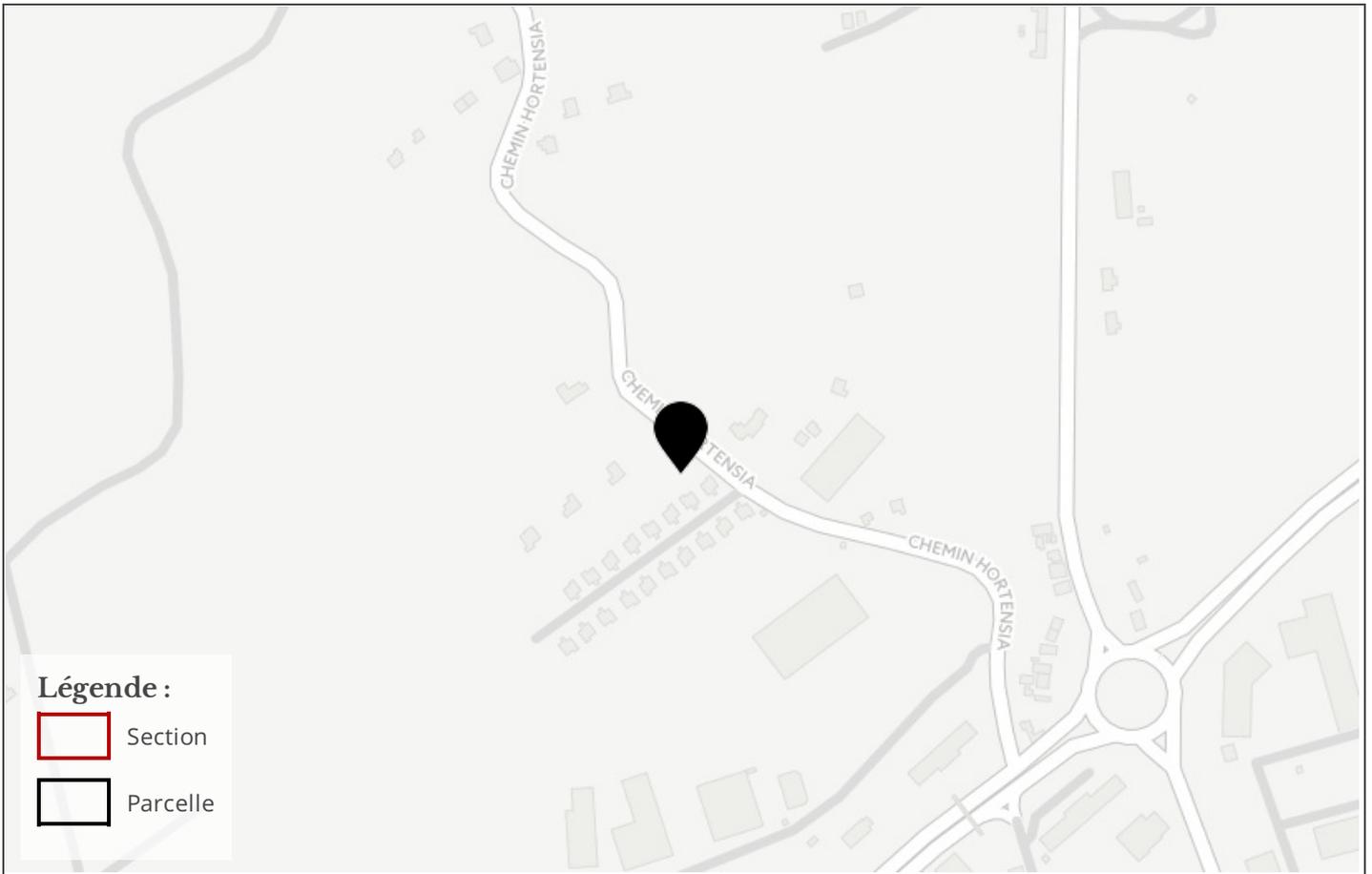
Cartographie des argiles



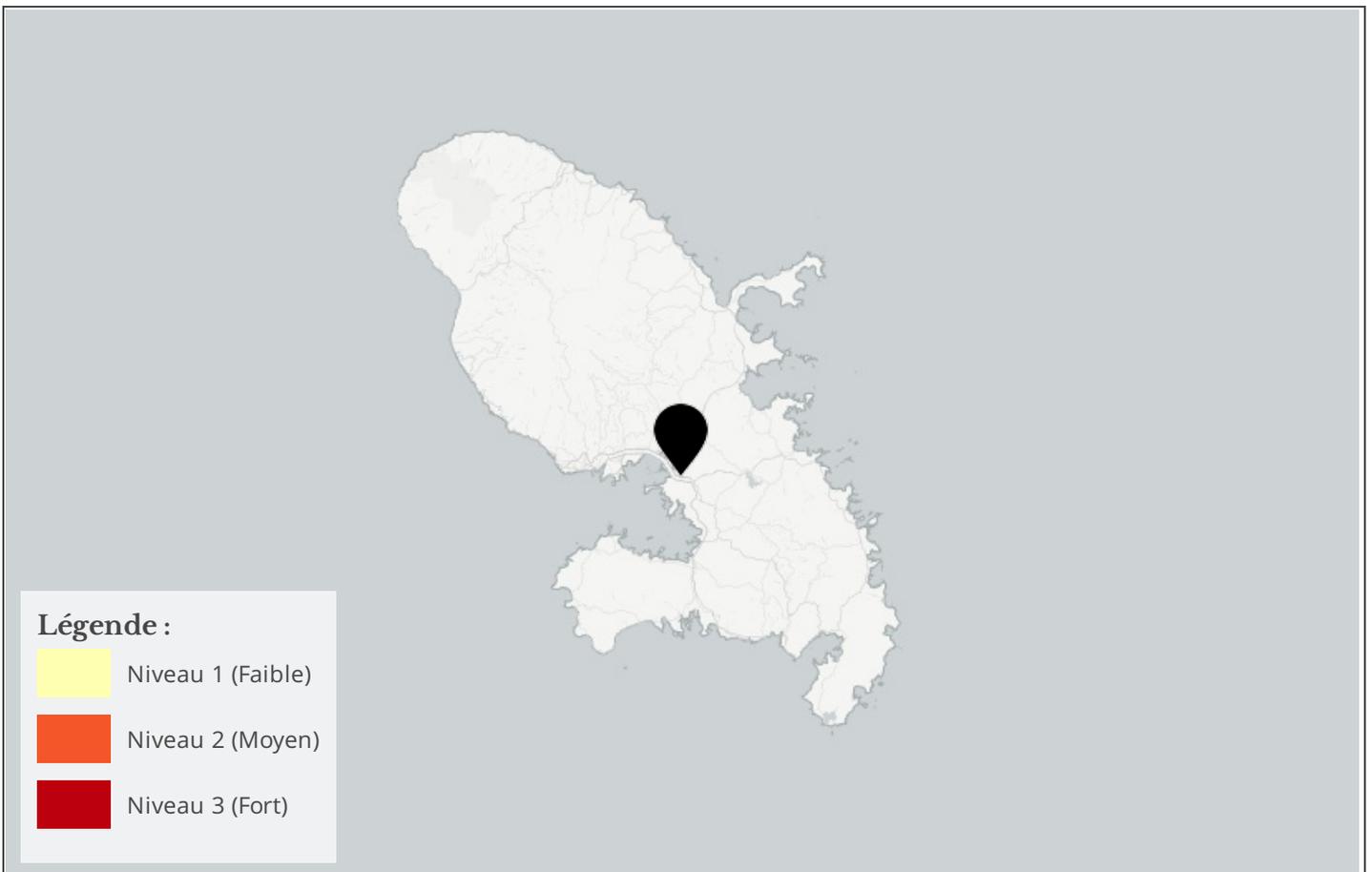
Cartographie des carrières / gypse



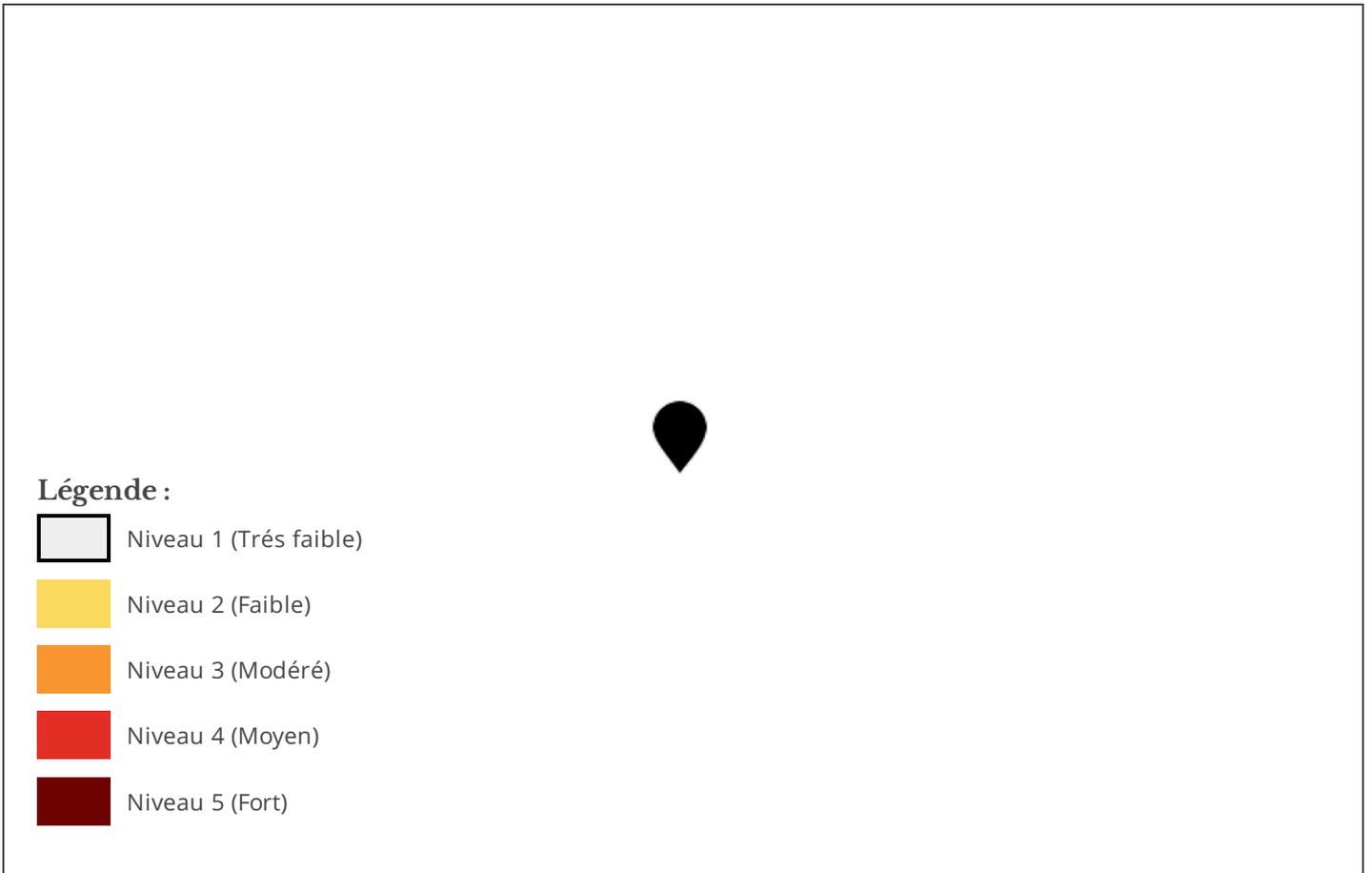
Referentiel cadastral parcelle



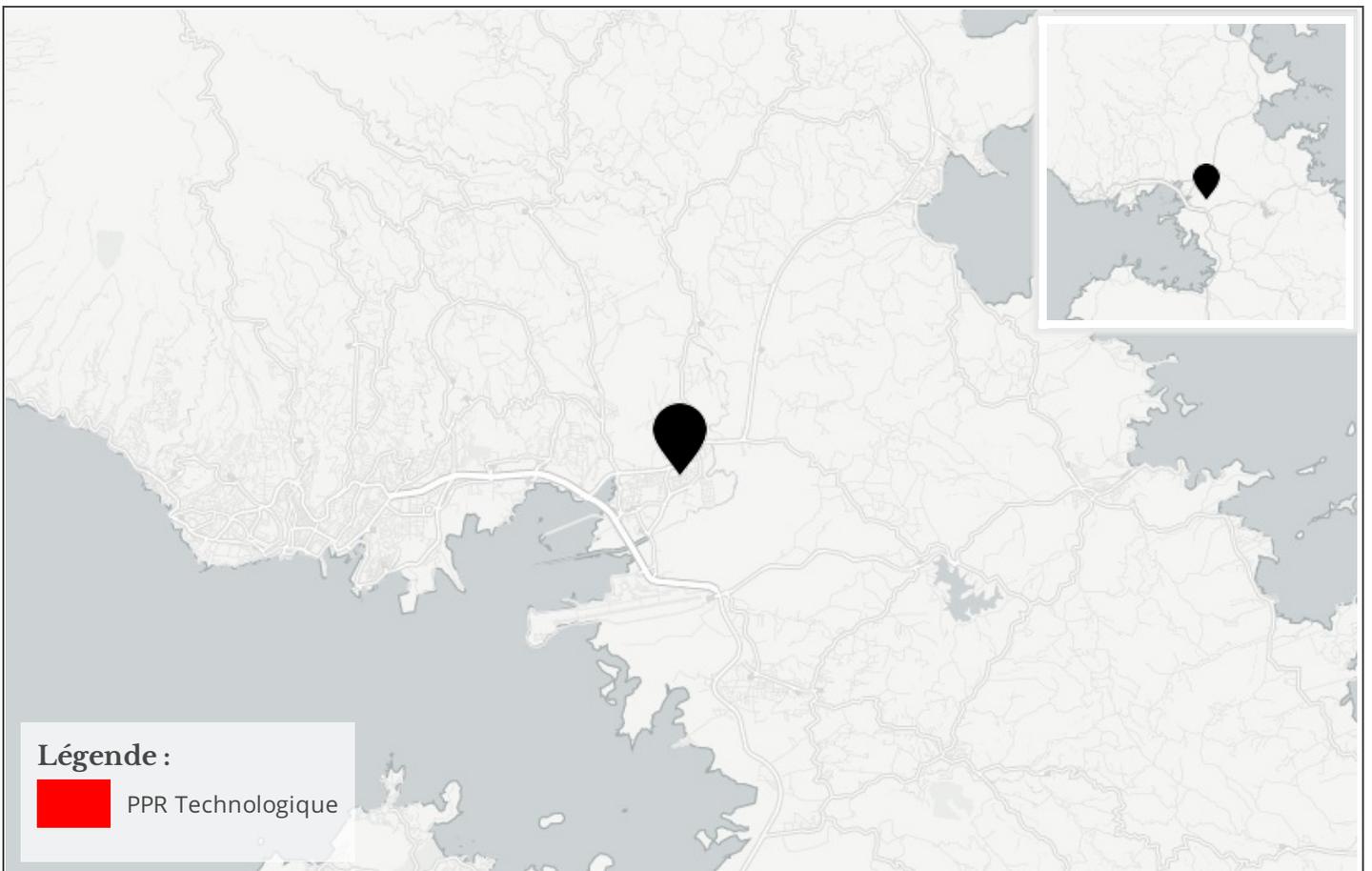
Information RADON



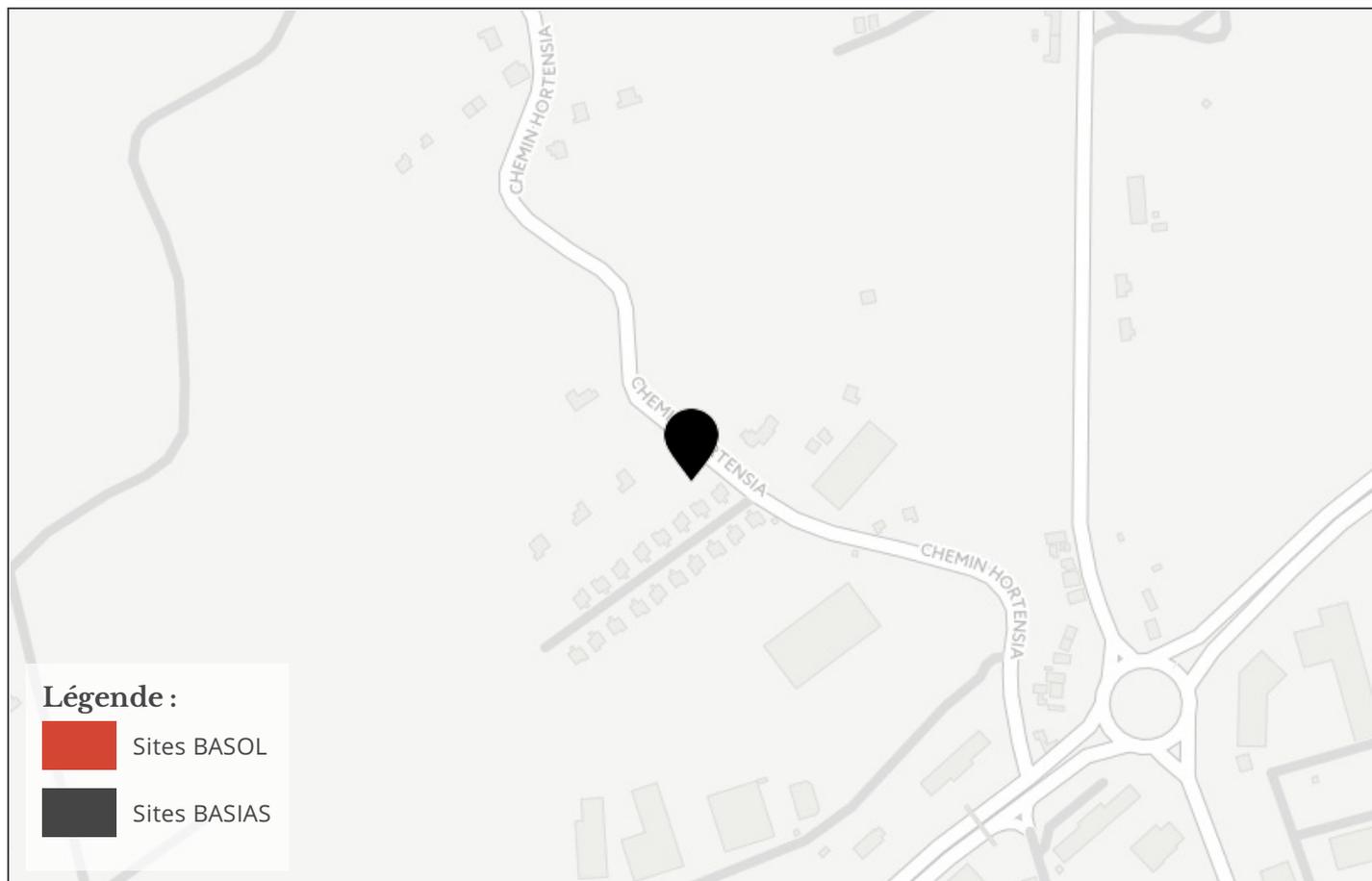
Cartographie des zones sismiques



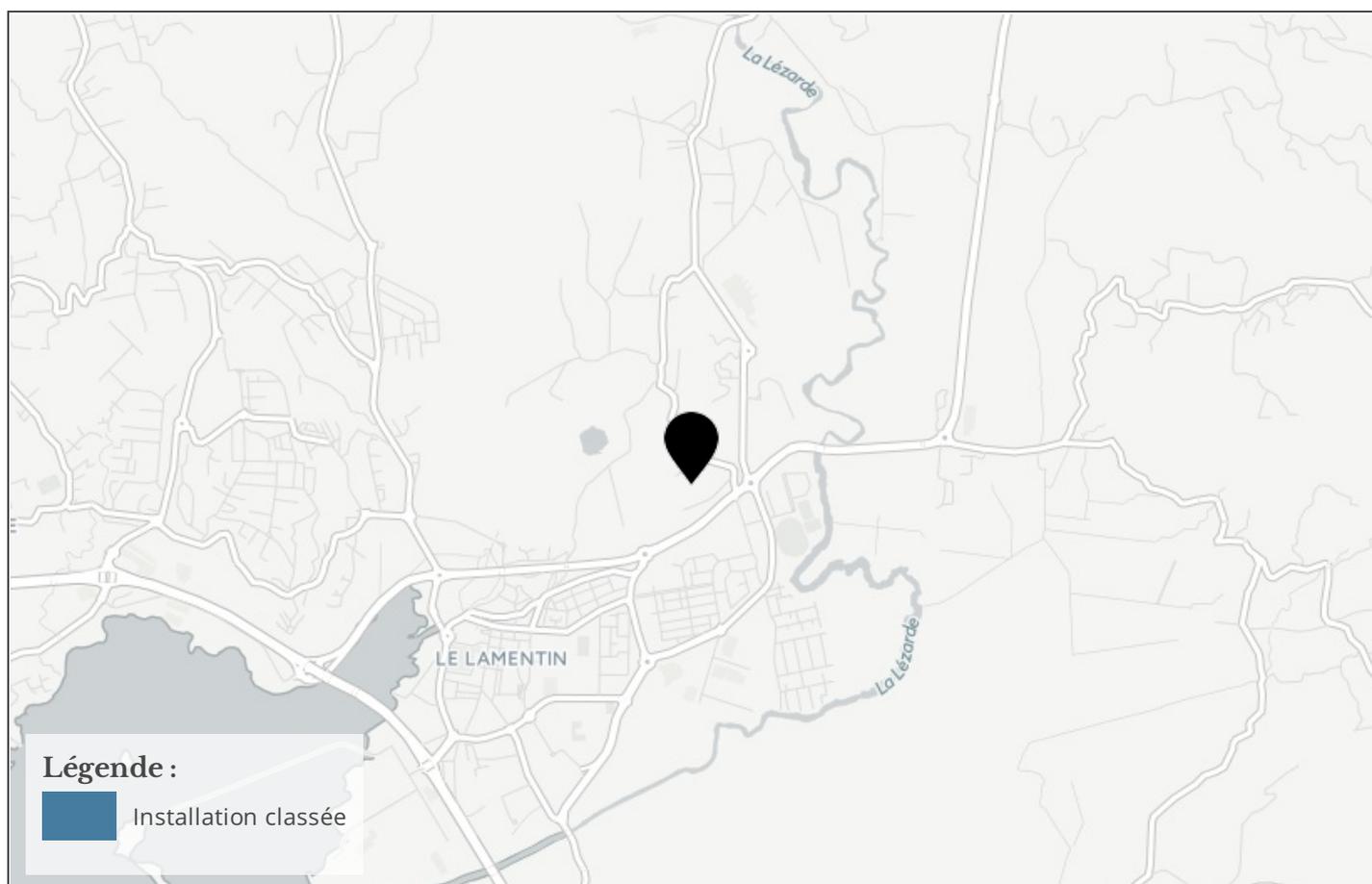
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° _____ du _____ Mis à jour le _____

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse code postal ou Insee **commune**
 Habitation Bois Carre 97232 LE LAMENTIN

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui Non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui Non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui Non

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation <input type="checkbox"/>	crue torrentielle <input type="checkbox"/>	mouvements de terrain <input checked="" type="checkbox"/>	avalanches <input type="checkbox"/>
sécheresse <input type="checkbox"/>	cyclone <input type="checkbox"/>	remontée de nappe <input type="checkbox"/>	feux de forêt <input type="checkbox"/>
séisme <input checked="" type="checkbox"/>	volcan <input checked="" type="checkbox"/>	autres _____	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui Non
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui Non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui Non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui Non

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain **autres** _____

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique **effet thermique** **effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques Oui Non
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** **zone 4** **zone 3** **zone 2** **zone 1**
 forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur	jean	Durand
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne	Dupond
10. Lieu / Date	LE LAMENTIN	16/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.pprn972.com/>

Préfecture :
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

LE LAMENTIN

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Phénomènes tropicaux	Arrêté en date du 12/10/1990	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations, coulées de boue, glissements et CMLAV	Arrêté en date du 07/10/1993	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Onde tropicale	Arrêté en date du 19/09/1995	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Dépression tropicale Iris	Arrêté en date du 19/09/1995	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/01/2000	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	Arrêté en date du 14/11/2007	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Séisme	Arrêté en date du 20/02/2008	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 20/07/2009	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 12/12/2011	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/07/2013	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/07/2016	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net